

Résolution du SCFP-Ontario défendant la libre négociation collective et un système d'arbitrage indépendant

Objet : Riposte contre les attaques du gouvernement de l'Ontario à l'égard de la libre négociation collective et des droits des travailleuses et des travailleurs

Le SCFP-Ontario :

- Organisera une réaction militante menée par les militantes et militants à l'offensive législative du gouvernement de l'Ontario contre :
 - les droits syndicaux et les droits à la libre négociation collective;
 - l'indépendance et l'équilibre du système d'arbitrage des conventions collectives;
 - les régimes de retraite des travailleuses et des travailleurs et des personnes retraitées;
 - les droits démocratiques et les droits garantis par la Charte des travailleuses et travailleurs et des personnes retraitées.
- Intensifiera la lutte contre le projet de loi 115, la loi ontarienne qui enlève aux travailleuses et aux travailleurs de l'éducation, y compris 55 000 membres du SCFP, le droit à la libre négociation collective et impose des conventions collectives dictées par le gouvernement.
- Utilisera, pour répondre aux attaques contre les droits des travailleuses et des travailleurs, diverses tactiques, entre autres :
 - la mobilisation massive des membres afin de faire participer les membres de la base, y compris des réunions régionales et de l'organisation au travail, en réponse à l'attaque du gouvernement de l'Ontario contre les droits des travailleuses et des travailleurs;
 - l'éducation immédiate du public par une vaste campagne multimédia comprenant des sondages et diverses ressources pour mesurer le succès de la campagne en cours et pour en adapter le message;
 - la participation directe des membres du SCFP au moyen de séances de discussion ouvertes par téléphone constantes entre les sections locales, lesquelles compileraient les numéros de téléphone personnels de leurs membres et les rendraient disponibles à cette fin spécifique;
 - le suivi des réunions régionales par des séances de discussion ouverte publiques et des actions communautaires dans les circonscriptions des députés provinciaux libéraux vulnérables afin de parler directement à la population au sujet des droits civils et de nos solutions pour l'économie de l'Ontario;
 - des votes immédiats dans chaque section locale afin d'obtenir des mandats de la part des membres du SCFP de tous les secteurs, pour prendre part à des moyens de pression au travail, définis par secteur, afin d'exercer des pressions sur le gouvernement pour qu'il cesse son ingérence dans la libre négociation collective.
- Amorcera immédiatement des votes de grève à l'échelle de la province si le gouvernement exerce une quelconque autorité à l'égard des conventions collectives du SCFP :
 - qui renverse une entente conclue sur une convention collective;
 - qui renverse des décisions rendues lors de l'arbitrage de différends;
 - qui impose des conventions collectives.
- Contestera, devant les tribunaux, la légitimité et la constitutionnalité de toutes les lois qui enlèvent des droits de négociation collective.
- Intensifiera son soutien envers les sections locales du SCFP, actuellement en négociation dans ces circonstances difficiles, en mettant en œuvre et en fortifiant la solidarité régionale au moyen des conseils du SCFP tout en s'assurant que des soutiens additionnels soient disponibles pour toutes les sections locales.

- Fera pression sur les députés provinciaux libéraux et conservateurs afin de les inciter à changer leur position au sujet du projet de loi 115 et autres projets de loi. Les membres qui ont des députés provinciaux néodémocrates les rencontreront pour leur fournir de l'information et des histoires au sujet des conséquences négatives des projets de loi.
- Promouvra des actions directes de militantisme et de manifestation; des exemples peuvent inclure les prochains événements liés à la course à la chefferie des libéraux
- Travaillera à élire un gouvernement favorable aux travailleuses et travailleurs lors des prochaines élections provinciales.
- Appuiera le Comité de coordination des conseils scolaires de l'Ontario dans son opposition au projet de loi 115, ainsi que le Conseil des syndicats hospitaliers de l'Ontario dans son opposition aux changements à la *Loi sur l'arbitrage des conflits de travail dans les hôpitaux*.
- Utilisera toutes les ressources et toutes les personnes membres du personnel du SCFP pour travailler en étroite collaboration avec toutes les sections locales du SCFP afin d'en diriger la réponse.
- Travaillera avec les partenaires syndicaux actuels dans nos secteurs, s'il y a lieu, et d'autres organismes syndicaux, dont la Fédération du travail de l'Ontario (FTO), le Congrès du travail du Canada (CTC) et l'Organisation internationale du Travail (OIT).
- Améliorera nos liens, notre soutien et notre travail avec les coalitions et les organisations communautaires, y compris la diffusion et les communications directes avec les communautés qui revendiquent l'égalité, afin de dénoncer et de renverser l'attaque inconstitutionnelle du gouvernement de l'Ontario contre les travailleuses, les travailleurs et les syndicats de la province.

PARCE QUE :

- Le projet de loi 115 et d'autres projets de loi enlèvent aux membres du SCFP en Ontario leur droit à la libre négociation collective et à un système indépendant d'arbitrage de différends, et permettent au gouvernement d'infirmer les conventions collectives négociées librement et les décisions rendues en arbitrage, ainsi que d'en forcer leur renégociation en respectant les directives d'austérité du gouvernement.
- Le projet de loi du gouvernement de l'Ontario permet également au gouvernement d'imposer des salaires, des conditions et des concessions importantes aux travailleuses et aux travailleurs du secteur public si la renégociation des conventions collectives échoue.
- Les projets de loi permettent au gouvernement de mettre la prestation des services publics en danger, en attaquant le processus de négociation collective et en permettant plus de sous-traitance et de privatisation.
- Il est hors de question de permettre que ces attaques contre les droits des travailleuses et des travailleurs et la négociation collective se poursuivent, cela établirait un précédent dévastateur et dangereux qui s'étendrait aux autres provinces et juridictions, minant la solidarité syndicale et notre capacité à défendre les droits des travailleuses et des travailleurs de manière efficace.
- Nos membres sont notre force, lutter contre l'austérité fonctionne, et les membres du SCFP ainsi que nos collectivités ne méritent rien de moins.